

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20200610-D2020-27-DE
Date de télétransmission : 15/06/2020
Date de réception préfecture : 15/06/2020

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2020-27 en date du 10/06/2020 portant sur les tarifs du restaurant scolaire :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 10 Juin 2020, à 19H00, suivant convocation en date du 04 Juin 2020, sous la présidence du Maire, M.FAUCHER Alain.

Présents : MM. FAUCHER Alain, ALLAMARGOT Béatrice, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BESSE Magali, BLIN Matthieu, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUBREUIL Marc, DUFOUR Dominique, GILLES Dominique, JACQUET Michel, JAUNEAU Bernard, LATOUR Christelle, THEYS Antony.

Mme CASTANET Christine été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	15	0	15	15	15	0

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE qu'à compter du 1^{er} septembre 2020, les tarifs du restaurant scolaire seront les suivants :

Enfants du RPI	3,00
Enfants des communes voisines	3,60
Commensaux	4,70
Personnel autorisé	4,70

PRECISE que la facturation sera effectuée pendant les vacances scolaires sauf pour la période des vacances de printemps aux grandes vacances qui sera facturée en 2 fois (fin mai et début juillet).

A La Geneytouse, le 12 juin 2020

Le Maire

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 15 juin 2020.